

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la descente du Père Noël organisée le Samedi 10 Décembre 2022 à 17 h 30 à l'église Saint Sulpice,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Pendant la durée de la manifestation, la circulation sera interdite Rue Victor Hugo, du carrefour Rue Victor Hugo/Rue Broncqart au carrefour Rue Victor Hugo/Place Jules Leriche le **Samedi 10 Décembre 2022.**

Article 2 : Une déviation sera mise en place par la Rue Broncqart.

Article 3 : Le sens de circulation sera inversé Rue Broncqart. Une déviation sera mise en place par les Rues Anatole France, du 11 Novembre et Avenue Bernard Chochoy.

Article 4 : La mise en place de la signalétique et de la régulation de la circulation sera réalisée par les Services Techniques de la Ville.

Article 5 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 07 Décembre 2022

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
le 08 DEC. 2022